
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
13 AVRIL 2026 À 20 h 00

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Thibert, siège #1
Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5,
Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Daibhid Fraser.

Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 MARS 2026

4. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE

5. CORRESPONDANCE

- 5.1. *Correspondances reçues*
 - 5.1.1 *Festival du maïs de St-Anicet*
 - 5.1.2 *Comité ZIP, demande de fonds*
 - 5.1.3 *Gala des Frontaliers, remise des prix et bourses*
 - 5.2. *Correspondances reçus provenant d'instances supérieures*
 - 5.2.1 *Gouvernement du Québec, don*
 - 5.3. *Correspondance expédiée*
 - 5.4. *Projet de correspondance à expédier*
-

6. ADMINISTRATION

- 6.1. *Gestion des ressources humaines*
 - 6.1.1 *Engagement employé voirie sur appel*
 - 6.1.2 *Engagement responsable voirie et entretien général*
 - 6.1.3 *Directive linguistique*

6.2. Trésorerie

- 6.2.1 Approbation des comptes prépayés (*Liste des chèques émis*)
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)
- 6.2.2 Approbation des comptes à payer
Accounts payables approval
- 6.2.3 Liste des charges salariales
Monthly salaries list

6.3. Dépôt des rapports financiers

- 6.3.1 Portrait global de la municipalité au 31 MARS 2026
Big picture of Municipality's finances as of March 31st, 2026
- 6.3.2 Liste des comptes à recevoir au 31 MARS 2026
Receivable accounts list as of March 31st, 2026
- 6.3.3 Liste des arrérages au 31 MARS 2026
List of overdue taxes accounts as of March 31st, 2026

6.4. Suivis des services municipaux

- 6.4.1 Rapport de l'inspecteur municipal
Municipal Inspector report
- 6.4.2 Rapport de l'agente administrative de bureau
Report of the office administrative assistant
- 6.4.3 Suivis de la direction générale
General Director follow-ups

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 495-04-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 495-04-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

- 10.1 Éclaircissement résolution déneigement place Caza
 - 10.2 Travaux de réparation et sécurisation garage à sel
 - 10.3 Travaux d'amélioration sécurité bâtiments municipaux
-

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

-
- 13.1. Sécurité publique
 - 13.2. Sécurité civile
-

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORTS DES COMITÉS

16. VARIA

- 16.1

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-04-01

IL EST PROPOSÉ :
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées
Adoptée à l'unanimité de vive voix

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 09 MARS 2026

2026-04-02

IL EST PROPOSÉ :
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas.
QUE le procès-verbal de la séance du 09 MARS 2026 soit adopté avec les modifications mineures apportées
Adoptée à l'unanimité de vive voix

4. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue

- 5.1.1 Festival du maïs de St-Anicet
 - 5.1.2 Comité ZIP, demande de fonds
Le conseil municipal du Canton de Dundee a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de fonds pour l'année 2026
 - 5.1.3 Gala des Frontaliers, remise des prix et bourses
Le conseil municipal du Canton de Dundee a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande de fonds pour l'année 2026
-

5.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

- 5.2.1 Gouvernement du Québec, don
-

5.3. Correspondance expédiée

5.4. *Projet de correspondance à expédier*

6. ADMINISTRATION

6.1. *Gestion des ressources humaines*

6.1.1 *Mandater le Directeur Général pour engager un employé estival de voirie sur appel*

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de voirie en période estival

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adjoindre les services d'un employé de voirie sur appel pour aider l'employé principal à effectuer ces travaux en cas de besoin ;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'employé permanent pour la voirie

IL EST PROPOSÉ :

2026-04-03

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de procéder à l'embauche d'un employé de voirie sur appel à un salaire à être négocié, dans le respect du budget établi, pour aider l'employé principal à effectuer ces travaux en cas de besoin ;

AFFECTER la dépense au poste 02-320-00-141

Adopté à l'unanimité de vive voix

6.1.2 *Mandater le Directeur Général pour valider le retour du responsable voirie et entretien général*

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de voirie et d'entretien général des bâtiments de la municipalité, en période estival

ATTENDU QUE la municipalité désire s'adjoindre les services d'un responsable de voirie et entretien général pour effectuer ces travaux

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas d'employé permanent pour la voirie

IL EST PROPOSÉ :

2026-04-04

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de valider le retour et l'embauche estival d'un responsable de voirie et entretien général

AFFECTER la dépense au poste 02-320-00-141

Adopté à l'unanimité de vive voix

6.1.3 ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIERE RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE AUTRE
LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE, résolution

ATTENDU la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

ATTENDU que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

ATTENDU que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

ATTENDU qu'un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser ;

ATTENDU l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ :

2026-04-05

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas;

D'ADOPTER la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité du Canton de Dundee;

Que la Directive de la municipalité du Canton de Dundee remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la municipalité;
- révisée au moins tous les cinq ans

Adopté à l'unanimité de vive voix

6.2. Trésorerie

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

6.2.1 à 6.2.3 Approbation des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2026-04-06

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Les comptes payés via Accès D : **0 \$**
- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **49 398.35\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **68 163.37 \$**
- Les charges salariales : **27 653.09 \$**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.3. Dépôt des rapports financiers

6.3.1 à 6.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2026-04-07

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, D'ADOPTER les rapports financiers au 31 mars 2025, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **339 733.17 \$**
- Liste des arrérages : **58 339.59 \$ (solde) – 3 623.78\$ (intérêt)**

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4. Rapport des services municipaux

6.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'inspection municipale;

2026-04-08

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

ATTENDU QUE le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2026-04-09

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

DE DÉPOSER, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois de mars 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

6.4.3 Suivis de la direction générale

Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton.

Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.

7. AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 495-04-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 495-04-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 494-03-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU que le Conseil de la municipalité du Canton de Dundee souhaite maintenir une qualité de logement et de bâtiment sur le territoire de la municipalité et ce, pour l'ensemble de ses citoyens;

ATTENDU que le projet de Loi 69 (article 87) exige la mise en place d'un « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments » pour toutes les municipalités;

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.41 à 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

ATTENDU que les articles 55 à 58 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confèrent aux municipalités les pouvoirs en matière d'insalubrité;

ATTENDU qu'un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments permet à une municipalité de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 09 MARS 2026 ;

En conséquence,

2026-04-10

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

QU'UN règlement portant le numéro **494-03-2026** soit adopté

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

10.1 RÉSOLUTION DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2025-11-16, PORTANT SUR LE DÉNEIGEMENT DE LA PLACE CAZA

ATTENDU QU'UNE résolution a été adoptée le 03 novembre 2025, à l'effet d'octroyer un contrat de déneigement du chemin de la Place Caza ; résolution 2025-11-16 ;

ATTENDU QUE cette résolution a été faite en vertu du règlement 481-04-2022, par lequel la municipalité du Canton de Dundee s'occupe de la facturation des frais de déneigement de certains chemins privés ;

ATTENDU QUE l'article 2 : Objet du règlement 481-04-2022

Spécifie clairement que la gestion du chemin privé, ainsi que les obligations qui en découlent, restent sous la pleine juridiction de ses administrateurs ainsi que des propriétaires ou occupants desservis.

ATTENDU QUE l'article 202.1 du Code municipal du Québec mentionne que :

Le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

2026-04-11

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

D'ADOPTER la modification de la résolution 2025-11-16, afin de clarifier cette résolution qui Spécifie clairement que la gestion du chemin privé, ainsi que les obligations qui en découlent, restent sous la pleine juridiction de ses administrateurs ainsi que des propriétaires ou occupants desservis pour le chemin de la Place Caza.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.2 Travaux de réparation et sécurisation garage à sel, résolution

ATTENDU QUE la municipalité a constaté une problématique d'étanchéité et de sécurité au garage à sel du 7503 Sodom

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un inventaire de matériel abrasifs qu'elle désire protéger des intempéries;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de la part de la firme **Toitures et rénovation D'Aoust** au montant de 5 450.00\$ plus toutes taxes applicables pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des ressources humaines appropriés pour effectuer ce travail ;

IL EST PROPOSÉ :

2026-04-12

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à **Toitures et rénovation D'Aoust**; au montant de 5 450.00\$ plus toutes taxes applicables, conformément à une soumission datée du 09 avril 2026, afin de réaliser ces travaux.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

10.3 Travaux d'amélioration sécurité bâtiments municipaux, résolution

ATTENDU QUE la municipalité a constaté une problématique de chute de glace au adresses suivantes ; 3296 et 3307 Smallman ;

ATTENDU QUE la municipalité constate que ces chutes de glace peuvent occasionner des blessures aux employés et citoyens qui se rendent à ces deux adresses;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de la part de la firme **Toitures et rénovation D'Aoust** au montant de 2 535.00\$ plus toutes taxes applicables pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas des ressources humaines appropriés pour effectuer ce travail ;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général d'octroyer un contrat à **Toitures et rénovation D'Aoust**; au montant de 2 535.00\$ plus toutes taxes applicables, conformément à une soumission datée du 09 avril 2026, afin de réaliser ces travaux.

Adoptée à l'unanimité de vive voix

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13.1. Sécurité publique

13.2. Sécurité civile

14. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16. VARIA (POUR RÉSOLUTIONS SEULEMENT)

16.1 Festival du maïs de St-Anicet, demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité du canton de Dundee aide le club optimiste St-Anicet afin de réaliser le Festival du maïs de St-Anicet ;

ATTENDU QUE la direction de cette dernière a fait une demande d'aide financière pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Dundee soutient cet organisme depuis de nombreuses années;

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, ainsi que du maire :

DE RECOMMANDER au directeur Général, d’octroyer une aide financière de 500.00\$ au le club optimiste St-Anicet afin de réaliser le Festival du maïs de St-Anicet ;

D’IMPUTER LE MONTANT dans le poste budgétaire 02-701-90-970

Adopté à l’unanimité de vive voix

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés.

2026-04-15

IL EST PROPOSÉ

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers et du maire.

DE DÉCLARER la séance levée à 22h37

Adoptée à l’unanimité de vive voix

Daibhid Fraser,
Maire

Marc Michot
Directeur général